



Commune d'Attignat-Oncin

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15 dont 14 en fonction.

Le 3 novembre 2025, à 20h30, le Conseil Municipal d'Attignat-Oncin s'est réuni à la mairie, suite à la convocation de M. le Maire, envoyée le 30 octobre 2025.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Thomas ILBERT, Maire :

Nom - Prénom	Qualité	Présence	Pouvoir à
ILBERT Thomas	Maire	Présent	
JALLAMION Rachel	1ère adjointe	Présente	
RUBIER Eric	2 ^{ème} adjoint	Présent	
STOPPIGLIA Laurence	3 ^{ème} adjoint	Présente	
BALMAIN Chantal	Conseillère	Présente	
BELLON Florian	Conseiller	Présent	
FEMIA Elisabeth	Conseillère	Excusée	
FERON Florence	Conseillère	Présente	
GARNIER Nicolas	Conseiller	Excusé	
LENOEL Catherine	Conseillère	Excusée	Laurence STOPPIGLIA
PICHON-MARTIN Philippe	Conseiller	Présent	
SCHROBILTGEN Thierry	Conseiller	Présent	
VIAL Sylvain	Conseiller	Excusé	
VOISIN Stéphanie	Conseillère	Présente	

Ordre du jour :

- Création d'un Conseil municipal Jeune – Validation d'un Règlement Intérieur.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Madame Rachel JALLAMION en tant que secrétaire de séance.

1. Délibération n° 35/2025 - Crédit d'un Conseil Municipal Jeune - Validation du Règlement Intérieur :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra-scolaire et du milieu familial.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°12/2025 du 18 mars 2025 qui approuvait la mise en place d'un Conseil municipal jeune (CMJ).

Il convient maintenant de valider le règlement intérieur qui permettra de déterminer le cadre du CMJ : objectifs, rôle des jeunes élus et des adultes référents, déroulement d'élections, réunions des élus, droits et devoirs...

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur du Conseil Municipal jeune tel qu'il a été présenté et dont une copie est jointe à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.

Extraits des délibérations transmis à M. le Préfet de la Savoie le 15 novembre 2025.
Liste des délibérations affichée le 15 novembre 2025.

Procès-verbal arrêté en séance du 09 décembre 2025.

Rachel JALLAMION,
Secrétaire de séance



Thomas ILBERT,
Maire d'Attignat-Oncin

